

Cadre réservé à nos services

Nom du salarié

Reçu le

N° subvention

N° prêt

N° adhérent

Demande



Bénéficiaires

Les salariés permanents ou temporaires des entreprises du secteur privé non agricole (10 salariés et plus) tenus, à l'embauche ou lors du changement de lieu de travail au sein de la même entreprise ou lors de l'envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, de changer de logement ou d'en avoir un second.

Conditions d'octroi

- La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 kilomètres.
- Le salarié doit devenir locataire sur le site d'arrivée dans un délai de 6 mois après la date d'embauche ou de mutation.
- Le délai pour présenter la demande : 6 mois à compter de l'embauche ou du changement de lieu de travail.
- La périodicité de l'octroi de l'aide : pas plus d'une fois tous les deux ans.
- Le montant des dépenses devra être justifié par la production de factures originales, dans les 9 mois à compter de la signature de la convention ou de l'offre de crédit.

Caractéristiques de l'aide :

- Le montant total de l'aide varie suivant la zone où se situe le logement (site d'arrivée).

L'aide se décompose en deux parties :

Une **subvention** et/ou un **prêt** au taux de 1%* remboursable sur une durée de 36 mois

**Taux nominal annuel hors assurance facultative*

AIDE MOBILI-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement *

Salarié en mobilité professionnelle

Conjoint ou Concubin

 Mme Mlle M.

 Mme Mlle M.

Nom

Nom de jeune fille

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Dép^t:

Dép^t:

Nationalité

Téléphone

Fixe :

Mobile :

Fixe :

Mobile :

Adresse e-mail

Situation familiale

Célibataire Marié PACS Union libre Veuf Séparé Divorcé

Nombre d'enfants à charge

Ancien domicile

Nouveau domicile

Adresse :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Code postal : Ville :

Jusqu'au :

A compter du :

Propriétaire Locataire Hébergé (e)

Locataire

Distance entre les 2 domiciles environ en km (au moins 70 km) :

Employeur site de départ

Employeur site d'arrivée

Nom :

Nom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Code postal : Ville :

Jusqu'au :

A compter du :

Profession :

Profession :

Type de contrat : CDI CDD Autre :

Type de contrat : CDI CDD Autre :

Date de prise d'effet de la mobilité professionnelle ou du début de la formation dans le cas d'un plan de sauvegarde de l'emploi :

Motif du changement du lieu de travail

Mutation dans un autre établissement

Formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi

Nouvelle embauche

Autre (à préciser) :

Eventuellement, aides(s) déjà reçue(s)

Nom du (des) CIL/CCI :

Montant total de(s) l'aide(s) :

€

Nature des dépenses couvertes :

Date de l'aide :

Assurance : décès, incapacité de travail, perte totale d'autonomie (facultative)

Je souhaite souscrire à l'assurance de mon prêt.

Je renonce à l'assurance de mon prêt.

Dépenses prises en charge

Sous forme de prêt :

◆ Durée de remboursement souhaité : mois (Maxi. 36)

Dépenses sur le site de départ :

Frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement (hors frais d'annonces immobilières, ou de frais de diagnostics immobiliers) _____ €

Frais et émoluments de notaire (hors taxes dues au Trésor Public), frais de mainlevée d'hypothèque _____ €

Indemnités de remboursement anticipé de prêts consécutives à la vente du logement (contrats de prêts conclus avant la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière) _____ €

Dépenses sur le site d'arrivée :

Frais d'agence immobilière du logement locatif (objet de la signature d'un bail) _____ €

Frais d'établissement d'un contrat de location (hors frais d'état des lieux, à la charge du bailleur) _____ €

Frais et émoluments de notaire relatifs à un bail notarié (hors taxes dues au Trésor Public) _____ €

Frais de double charge de logement (4 mois maximum - hors hôtel, chambre d'hôte ou gîte). _____ €

Pour la période du : au :

TOTAL

€

Sous Forme de subvention :

Frais facturés par un prestataire de mobilité dans le cadre de l'accompagnement à la recherche d'un logement locatif ayant débouché sur la signature d'un bail : dépenses de recherches de logement, d'accompagnement individuel de la famille et démarches administratives pour la mise en service du logement. (hors frais de branchement, de raccordement ou de déménagement). _____ €

TOTAL GENERAL :

€

Revenus mensuels nets

	Demandeur	Conjoint /Co-demandeur
Salaire moyen (primes incluses)		
Prestations familiales		
Autres ressources		
TOTAL :		

Charges mensuelles nettes

	Demandeur	Conjoint /Co-demandeur
Crédits en cours		
Loyers		
Autres charges		
TOTAL :		

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Le GROUPE SUD EST se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

DANS TOUS LES CAS (photocopies)

- Livret de famille si le ménage a des enfants à charge, carte nationale d'identité, ou carte de séjour.
- Contrat de travail et lettre d'embauche ou de mutation précisant formellement le lieu de travail.
- Attestation de l'employeur du salarié muté (document ci-joint) précisant l'adresse du précédent et du nouveau lieu de travail.
- Justificatif de l'adresse de la résidence de départ (ex. : bail, taxe foncière, certificat d'hébergement).
- Contrat de bail signé sur le site d'arrivée.

POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION MOBILI-PASS

- Facture originale du prestataire mobilité.

POUR UNE DEMANDE DE PRET MOBILI-PASS

- Justificatifs de revenus : dernier bulletin de salaire (ou contrat de travail si nouvellement embauché) de l'emprunteur et du co-emprunteur, prestations familiales, etc ...
- Un relevé d'identité bancaire original.

1. Double charge de logement

- **Pour les locataires** (sur le site de départ)
Exemplaire du bail et quittances de loyer originales de l'ancien et du nouveau domicile couvrant la même période
- **Pour les propriétaires** (sur le site de départ)
 - Titre de propriété ou attestation du notaire
 - Le cas échéant : attestation de paiement de charges de copropriété, avis d'imposition relative à la taxe foncière
 - Quittance de loyer originale du nouveau domicile couvrant la même période.

2. Dépenses engendrées sur le site de départ

- Facture originale et acquittée relative aux frais d'agence
- Note de frais et émoluments de notaire
- Attestation des organismes prêteurs mentionnant le montant payé de l'indemnité de remboursement anticipé des prêts immobiliers relatifs à la vente du logement.

3. Dépenses engendrées par l'arrivée sur le site d'accueil

- Factures originales et acquittées relatives aux frais d'agence pour la recherche d'un logement locatif et/ou l'établissement du bail
- Frais de notaire relatifs à un bail notarié.

A l'appui de sa demande, le salarié produit les factures originales et acquittées des dépenses engagées, qui seront conservées par le GROUPE SUD EST.

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

Le soussigné certifie sur l'honneur n'avoir ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre CIL, ni obtenu une AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses d'un autre organisme, ni obtenu depuis une autre AIDE MOBILI-PASS à l'occasion d'une précédente embauche d'une mutation ou d'un envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi datant de moins de 24 mois, quel qu'en soit le montant.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

Il certifie, dans le cadre d'une demande de prêt MOBILI-PASS ne pas avoir déposé de dossier auprès de la **Commission de surendettement** de la Banque de France et ne pas bénéficier d'un plan de redressement.

Il certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-PASS® devraient être immédiatement remboursées au prêteur sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

Le prêteur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Date
Signature du demandeur
"lu et approuvé"

Date
Signature du co-demandeur
"lu et approuvé"

A lire attentivement : Loi informatique et liberté, article 27. « Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires et seront notamment transmises à Action Logement et à l'ANPEEC®. Elles pourront donner lieu à l'exercice des droits d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés ».



CONVENTION DE SUBVENTION

ARTICLE R 313-19-I VI DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION- RECOMMANDATION DE L'UESL DU 24 NOVEMBRE 2010

À remplir obligatoirement pour financer les frais du prestataire de Mobilité.

Nom
Prénom (s)
Adresse

	Code postal : Ville :
Employeur
Montant de la prestation mobilité €
Nom du prestataire mobilité

CONDITIONS DE VERSEMENT DES FONDS :

Les fonds seront débloqués sur présentation de factures originales.

Le bénéficiaire a 9 mois à compter de la signature de la présente convention pour fournir à UNICIL/Groupe Sud Est les factures pouvant être remboursées au titre de l'AIDE MOBILI-PASS®.

Passé ce délai, le montant de la subvention sera ramené au montant afférent aux dépenses justifiées.

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR :

Le (soussigné) certifie sur l'honneur qu'il n'a :

- ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre CIL/CCIT,
- ni obtenu une AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses d'un autre organisme,
- ni bénéficié d'une autre AIDE MOBILI-PASS® à l'occasion d'une précédente embauche, d'une mutation ou d'un envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, datant de moins de 24 mois, quel qu'en soit le montant.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

Il reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration ou de non respect de ses engagements, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-PASS® devraient être immédiatement reversées au UNICIL/Groupe Sud Est sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

UNICIL / Groupe Sud Est
Date et signature

Bénéficiaire
Date et signature *(précédées de la mention "lu et approuvé")*

MONTANT DE LA SUBVENTION REELLEMENT DEBLOQUEE SUR JUSTIFICATIF :

Réservé à nos services	
Date	Montant

Date et cachet de l'organisme

Attestation de l'employeur

Je soussigné(e), M.

Fonction

Représentant de la société

Certifie que

M

est embauché(e) au poste de

Depuis Lieu de travail

en CDI en CDD autre (à préciser)

est muté(e) à compter du

Site de départ

Site d'arrivée

Atteste que :

• Notre entreprise est assujettie au 1 % logement

No adhérent à **UNICIL** :

Si non adhérent, joindre SVP copie de l'imprimé CERFA ou du reçu libérateur

• Aucune autre demande d'aide Mobili-Pass n'a été transmise à un autre CIL/CCIT

Fait à : Le :

Cachet de l'entreprise et signature :

A lire attentivement :

Loi informatique et liberté, article 27. « Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires et seront notamment transmises à Action Logement et à l'ANPEEC*. Elles pourront donner lieu à l'exercice des droits d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés ».

**Où retourner
votre dossier ?**

AIX-EN-PROVENCE - UNICIL

26, route de Galice- 13090 Aix-en-Provence - Tél. : 04 42 93 35 73

AJACCIO - C.C.I. 2A

Hôtel Consulaire- Quai l'Herminier - B.P. 253- 20180 Ajaccio Cedex 01
Tél. : 04 95 51 78 31 - 04 95 51 78 33

BASTIA - C.C.I. 2B

Hôtel Consulaire - Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tél. : 04 95 54 44 44

DIGNE-LES-BAINS - C.C.I. HABITAT ALPES DU SUD

60, boulevard Gassendi- 04000 Digne-les-Bains - Tél. : 04 92 30 80 93

FOS-SUR-MER - UNICIL

2, place Raimu - Le Mazet - 13270 Fos-sur-Mer - Tél. : 04 42 11 34 51

FRÉJUS - CILVAR

277, avenue de Verdun- 83600 Fréjus - Tél. : 04 94 52 77 06

GAP- C.C.I. HABITAT ALPES DU SUD

16, rue Carnot - B.P. 06 – 05001 Gap - Tél. : 04 92 56 56 05

GRASSE- LOGIAM

Mas de Rastigny D-I, Square de Rastigny B.P. 42080- 06131 Grasse - Tél. : 04 93 36 13 65

LA GARDE- CILVAR

60, rue Jean-Baptiste Clément - B.P. 30118- 83954 La Garde Cedex - Tél. : 04 94 08 69 89

MANOSQUE - C.C.I. HABITAT ALPES DU SUD

9173 rue Berthelot – Zone Saint Joseph - 04100 Manosque - Tél. : 04 92 72 31 52

MANOSQUE - UNICIL

16, avenue Jean Giono - Les Hauts du Parc- 04100 Manosque - Tél. : 04 92 87 72 41

MARSEILLE - UNICIL

2, Place Préfecture - 13291 Marseille Cedex 6 - Tél. : 04 91 13 91 69

MONTPELLIER - UNICIL

2595, Bd Paul Valéry- Rés. Estanove - Bât C - CS 80023 - 34077 Montpellier Cedex 3
Tél. : 04 99 51 29 84

NICE - LOGIAM

53, bd René Cassin - B.P. 3268 - 06205 Nice Cedex 3 - Tél. : 04 93 18 23 23

NÎMES - UNICIL

47, rue Jean Jaurès- 30900 Nîmes - Tél. : 04 66 36 63 24